

N° 178 Du 4 prairial an 11

LAISSEZ passer librement Jeanne Hochambes
natif d Salon domicilié à id. municipalité
d id. département d le Cantal âgé de 46 ans, taille
d un m. 525 m. cheveux et sourcils châtain yeux verts
front ouvert nez long et gros bouche moyenne menton rond et court visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°

allant en l'Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Jean Marie de Mauriac
en date du 27 floral an 11 et sur l'attestation du citoyen Antoine Rivet demeurant
à Salon et du citoyen J. Meyrial demeurant à
id. lesquels ont signé avec nous. et de Hochambes

J. Meyrial
Pierre Hochambes

N° 179 Du 5 id.

LAISSEZ passer librement Antoine Rigout
natif d Polignac domicilié à id. municipalité
d id. département d le Cantal âgé de 19 ans, taille
d un m. 598 m. cheveux et sourcils châtain yeux verts
front ouvert nez gros et relevé bouche moyenne menton rond et court visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°

allant en l'Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Antoine de Polignac
en date du jour d'hier et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant
à Polignac et du citoyen J. Rivet demeurant à
id. lesquels ont signé avec nous. et de Rigout

Antoine Chablat
J. Rivet

N° 180 Du 2 prair.

LAISSEZ passer librement Jean Bernet né le 11 8 brum 1786
natif d Yollet domicilié à id. municipalité
d id. département d le Cantal âgé de 17 ans, taille
d un m. 625 m. cheveux et sourcils châtain yeux verts
front ouvert nez gros bouche moyenne menton fourchu et court visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°

allant en l'Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Antoine de Yollet
en date du 10 prair et sur l'attestation du citoyen Henry Lantellier demeurant
à Yollet et du citoyen Ant. Laperque demeurant à
id. lesquels ont signé avec nous. et de Bernet

Jean Bernet
Ant. Laperque